



**AGVS | UPSA**

Auto Gewerbe Verband Schweiz  
Union professionnelle suisse de l'automobile  
Unione professionale svizzera dell'automobile

# CODE D'HONNEUR DE L'UNION PROFESSIONNELLE SUISSE DE L'AUTOMOBILE

En qualité de membre de l'UPSA, nous nous engageons

## Envers nos clients

---

- à mettre à disposition nos connaissances spécialisées en rapport avec tous les aspects de la conduite automobile
- à établir un rapport de confiance
- à nous engager vis-à-vis de tiers, tels que constructeurs, importateurs et assurances pour défendre les intérêts de nos clients
- à livrer des véhicules neufs et d'occasion qui correspondent aux prescriptions légales
- à donner des informations étendues concernant l'origine et les antécédents du véhicule
- à respecter nos propres garanties et celles du constructeur
- à effectuer les travaux d'entretien et de réparation de manière compétente, fiable et en vue d'assurer une sécurité d'exploitation et de service optimale des véhicules qui nous ont été confiés
- à donner des renseignements détaillés concernant les travaux effectués et les produits utilisés et de s'en porter garant
- à rendre le propriétaire attentif à d'autres défauts possibles, à informer le client avant de procéder à des réparations importantes non prévues et, si possible, à demander son accord
- en cas de divergences de vues, à faire appel à l'office de conciliation créé par l'UPSA et les club d'automobilistes (TCS et ACS)

## Envers nos collaborateurs

---

- à créer des conditions de travail permettant un mode de travail rationnel et de haute qualité
- à assurer la sécurité et la santé sur la place de travail
- à encourager la formation professionnelle et la formation continue ainsi qu'à informer régulièrement sur les buts et la marche de l'entreprise

## Envers l'environnement

---

- à privilégier les méthodes de travail et les produits compatibles avec l'environnement lors de l'entretien, du commerce et de l'utilisation des véhicules (et à avoir les mêmes exigences envers les fournisseurs)
- à motiver nos collaborateurs et collaboratrices et les clients à adopter un mode de comportement écologique et à leur donner les conseils correspondants
- à assurer un enlèvement adéquat des déchets problématiques
- à proposer également à nos clients des possibilités d'enlèvement des déchets

## Envers nos collègues de la profession et de la branche automobile

---

- à maintenir et à améliorer la réputation de la branche automobile dans le public
- à nous efforcer d'avoir des relations correctes dans l'ensemble de notre branche

Urs Wernli  
Président central

Pierre Daniel Senn  
Vice-président

Manfred Wellauer  
Vice-président